

# **SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE**

**États financiers consolidés**  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

# **SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE**

**États financiers consolidés**  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

## **Table des matières**

---

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2</b>
<b>États financiers consolidés</b>	
État consolidé de la situation financière	<b>4</b>
État consolidé de l'évolution des actifs nets	<b>5</b>
État consolidé des résultats	<b>6</b>
État consolidé des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	<b>8</b>
<b>Tableau consolidé des charges</b>	<b>14</b>

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

### Aux membres de la Société de la francophonie manitobaine

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Société de la francophonie manitobaine** (la société), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024 et l'état consolidé de l'évolution des actifs nets, l'état consolidé des résultats et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2024 ainsi que de ses résultats d'opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./LLP*

Comptables professionnels agréés

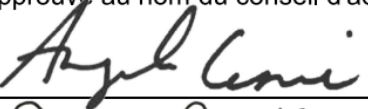
Winnipeg (Manitoba)  
Le 27 septembre 2024

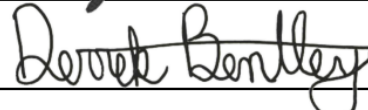
# SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

## État consolidé de la situation financière

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	946 974	192 066
Subventions à recevoir	179 140	521 243
Débiteurs et intérêts courus	144 093	106 438
Frais payés d'avance	92 106	92 694
	1 362 313	912 441
<b>Placements affectés (note 3)</b>	<b>431 077</b>	<b>418 703</b>
<b>Fonds en fiducie</b>	<b>1 043 215</b>	<b>803 126</b>
<b>Immobilisations (note 4)</b>	<b>195 147</b>	<b>179 802</b>
	<b>3 031 752</b>	<b>2 314 072</b>
<b>Passif et actifs nets</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et frais courus	258 087	116 152
Subventions et produits reportés (note 6)	610 319	418 932
	868 406	535 084
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations (note 7)</b>	<b>91 303</b>	<b>59 986</b>
<b>Dépôts pour demandes de réfugiés</b>	<b>1 043 215</b>	<b>803 126</b>
<b>Incitatifs relatifs à un bail (note 8)</b>	<b>16 884</b>	<b>19 659</b>
	<b>2 019 808</b>	<b>1 417 855</b>
<b>Engagements (note 9)</b>		
<b>Actifs nets</b>		
Affectations d'origine interne		
Fonds de capital	542 285	529 917
Investis en immobilisations	103 844	119 816
Non affectés	365 815	246 484
	<b>1 011 944</b>	<b>896 217</b>
	<b>3 031 752</b>	<b>2 314 072</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration :

  
 \_\_\_\_\_ administrateur

  
 \_\_\_\_\_ administrateur

## SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

### État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars				2024	2023
	Fonds de capital	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Soldes, au début de l'exercice</b>	<b>529 917</b>	<b>119 816</b>	<b>246 484</b>	<b>896 217</b>	886 972
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>12 368</b>	<b>(15 972)</b>	<b>119 331</b>	<b>115 727</b>	9 245
<b>Soldes, à la fin de l'exercice</b>	<b>542 285</b>	<b>103 844</b>	<b>365 815</b>	<b>1 011 944</b>	896 217

## SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

### État consolidé des résultats

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Octrois et subventions		
Entente Canada-Manitoba	145 000	145 000
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	6 472 000	5 136 649
Entente Manitoba - Éducation et formation	95 408	71 133
Justice Manitoba	82 349	59 124
Patrimoine canadien		
Subvention de base	1 229 209	1 098 324
Web Ouest	2 072 478	2 302 178
Produits d'autofinancement		
Intérêts	88 843	73 240
Autres	209 939	153 925
	<b>10 395 226</b>	<b>9 039 573</b>
<b>Charges (voir tableau)</b>		
Développement rural franco-manitobain	167 341	180 471
Communautaire (233-ALLÔ)	302 546	279 864
Politique-juridique	788 849	749 095
Promotion et communication	197 159	181 176
Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)	6 184 127	4 578 871
RIF MB, RIFA & CFA	566 999	758 673
Web-Ouest	2 072 478	2 302 178
	<b>10 279 499</b>	<b>9 030 328</b>
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	<b>115 727</b>	<b>9 245</b>

## SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

### État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	115 727	9 245
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	15 186	122 271
Incitatifs relatifs à un bail	(2 775)	(2 775)
Apports reportés afférents aux immobilisations	786	(106 298)
	128 924	22 443
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	342 103	(398 180)
Débiteurs et intérêts courus	(37 655)	(27 048)
Frais payés d'avance	588	(37 919)
Créditeurs et frais courus	141 935	(398 066)
Subventions et produits reportés	191 387	(642 000)
	767 282	(1 480 770)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement</b>		
Changement net des placements	(12 374)	(10 250)
Achat d'immobilisations	(30 531)	(99 696)
Subventions reçues pour l'achat d'immobilisations	30 531	99 696
	(12 374)	(10 250)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse pour l'exercice</b>	<b>754 908</b>	<b>(1 491 020)</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<b>192 066</b>	<b>1 683 086</b>
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<b>946 974</b>	<b>192 066</b>



---

# SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

---

### 1. Objectif de l'organisation

La Société de la francophonie manitobaine (« la société »), porte-parole officielle de la communauté franco-manitobaine, veille à l'épanouissement de cette communauté et revendique le plein respect des droits de celle-ci. De concert avec ses partenaires, elle planifie et facilite le développement global de la collectivité et en fait la promotion.

L'organisme est constitué en corporation dans la province du Manitoba selon le projet de Loi 31. La société est un organisme de bienfaisance pour fin d'impôts sur le revenu et est exempté d'impôt selon l'article 149 de la Loi de l'impôt du Canada.

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

#### a) Règles comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### b) Entité contrôlée

La société contrôle l'Accueil francophone du Manitoba Inc. ("Accueil"). L'Accueil offre de l'aide, des conseils et d'autres services de soutien aux immigrants, réfugiés et demandeurs d'asile qui en ont besoin. L'Accueil est constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, et est un organisme à but non-lucratif enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La société nomme la majorité des membres du conseil d'administration de l'Accueil; conformément aux statuts de l'Accueil, toutes ses ressources doivent être consacrées à l'avancement de ses activités.

#### c) Comptabilisation des produits

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêts générés par les prêts et placements détenus par le Fonds de capital sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice lorsqu'ils sont à recevoir. Les apports non affectés tels que les produits des ventes d'annonces et les services de secrétariat sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

---

# SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

---

### 2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

#### d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins l'amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Améliorations locatives	5 ans et 20 ans
Ameublement	5 ans
Automobiles	3 ans
Équipement informatique	3 ans

#### e) Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail sont présentés comme produits reportés et sont comptabilisés comme réduction de la charge de loyer sur une base linéaire sur la période du bail y compris les périodes de renouvellement du bail soit une période totale de 20 ans (note 8).

#### f) Fonds de capital

Le conseil d'administration a établi le fonds de capital dans le but d'établir une base pour l'autofinancement de la société. La société ne peut pas utiliser ces montants à moins d'une motion par le conseil d'administration.

#### g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisée étant comptabilisé dans l'état des résultats consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état consolidé de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

---

# SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

---

### 2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

h) Ventilation des charges

Les coûts de chaque activité comprennent les salaires et avantages sociaux, le loyer et frais d'entretien, et les charges d'équipement et location, les charges d'impression, timbres, papeterie, et annuaires, ainsi que tous les autres frais découlant directement des activités.

L'affectation des charges aux divers programmes de la société s'effectue en utilisant une méthode d'imputation proportionnelle au niveau d'activités effectuées pour chaque programme telle que convenu avec les bailleurs de fonds dans les ententes de financement.

i) Emploi des estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés à l'état de la situation financière consolidé et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date de l'état de la situation financière consolidé ainsi que des montants de produits et de charges imputés au cours de l'exercice couvert par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. Placements affectés

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Dépôts à terme	<b>324 279</b>	316 333
Épargne	<b>92 072</b>	89 389
Parts de surplus	<b>5 776</b>	5 776
	<b>422 127</b>	411 498
Intérêts courus	<b>8 950</b>	7 205
	<b>431 077</b>	418 703

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 2,10 % à 5,10 % (1,65 % à 4,45 % en 2023) qui arrivent à échéance entre août 2024 et mars 2029.

# SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

### 4. Immobilisations

	2024			2023		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	612 130	508 286	103 844	612 130	532 070	80 060
Ameublement	164 229	101 819	62 410	143 140	79 229	63 911
Automobiles	5 768	5 768	-	5 768	5 768	-
Équipement informatique	336 295	307 402	28 893	326 852	291 021	35 831
	<b>1 118 422</b>	<b>923 275</b>	<b>195 147</b>	<b>1 087 890</b>	<b>908 088</b>	<b>179 802</b>

### 5. Marge de crédit

La société détient une marge de crédit ayant un maximum de 150 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel qui est 7,20 % au 31 mars 2024 et est garantie par une convention de marge de crédit et la cession de dépôt pour la somme de 150 000 \$. Au 31 mars 2024, la marge de crédit était inutilisée.

### 6. Subventions et produits reportés

	2024	2023
	\$	\$
Octrois et subventions		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	211 319	68 082
Patrimoine canadien	-	725
Produits d'autofinancement		
Autres	399 000	350 125
	<b>610 319</b>	<b>418 932</b>

# SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

### 7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	59 986	66 589
Subventions reçues au cours de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	25 677	92 475
Patrimoine canadien	4 854	7 221
Montants amortis dans les résultats de l'exercice		
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	7 047	(92 380)
Justice Canada	(3 170)	(3 374)
Patrimoine canadien	(3 091)	(10 545)
	91 303	59 986

### 8. Incitatifs relatifs à un bail

Les incitatifs relatifs à un bail comprennent les apports reçus du propriétaire pour inciter à louer les locaux. L'évolution des incitatifs à un bail est comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	19 659	22 434
Montant amorti dans les résultats	(2 775)	(2 775)
	16 884	19 659

### 9. Engagements

La société a plusieurs contrats de location en place pour des locaux, des véhicules et de l'équipement informatique. Les contrats de location pour les locaux sont en cours de renouvellement étant donné qu'ils arrivent à terme le 31 mars 2025, et les montants donc sujets à révision. Les paiements annuels déjà engagés pour les trois prochains exercices sont comme suit :

2025	211 040 \$
2026	27 295
2027	23 594

---

# SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024**

---

### 10. Dépendance économique

La société dépend des octrois et des subventions des gouvernements pour financer ses activités. La société a conclu une entente avec Patrimoine Canadien pour son financement de base au montant de 3 695 625 \$ par année pour la période du 1 avril 2023 au 31 mars 2026.

### 11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. Au chapitre de la gestion des risques, la société s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion et de contrôle intégrés du risque à l'ensemble de ses activités. Il n'y a eu aucune variation des risques par rapport à l'exercice précédent.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la société à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les subventions à recevoir et les débiteurs. Toutefois, la société n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances sont réparties parmi une vaste clientèle, et les subventions à recevoir proviennent des gouvernements du Canada et du Manitoba. De plus, les paiements en totalité sont normalement perçus en temps opportun.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La société maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun, et elle a accès à une marge de crédit.

### 12. Projet Web Ouest

La société a signé un accord de contribution le 10 mai 2021 avec le Gouvernement du Canada d'un montant maximal estimé à 3 817 139 \$ dans le cadre du projet "Web Ouest". Ce projet découle d'une initiative conçue et développée par les Productions Rivard de 2015 à 2017 et permettra la diffusion par le Web d'événements d'organismes de la francophonie manitobaine. Cet accord de contribution vise les activités pour la période commençant le 1er avril 2021 jusqu'au 31 mars 2024.

## SOCIÉTÉ DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

### Tableau consolidé des charges

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Rural	ALLÔ	Politique	Promotion	Immigration	RIF MB, RIFA & CFA	Web - Ouest	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Amélioration des locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	32 064
Ameublement et autres	-	5 456	18 944	-	678 092	-	167 654	870 146	691 357
Amortissement	(903)	-	19 063	-	(6 144)	3 170	-	15 186	122 271
Assurances	-	1 526	2 180	654	13 821	-	11 412	29 593	41 094
Audit et service de paie	-	3 141	11 450	1 346	11 600	6 000	-	33 537	31 805
Cotisation	-	15	10 833	-	11 140	16 118	-	38 106	34 271
Cotisation - FCFA	-	-	8 713	-	-	-	-	8 713	8 712
Déplacements	14 832	124	7 742	31	62 277	6 997	172 085	264 088	305 512
Équipement et location	4 391	6 622	19 898	3 061	76 857	4 963	-	115 792	232 283
Formation	-	990	6 635	-	3 546	95	-	11 266	21 124
Frais bancaires	-	-	436	-	-	-	9 237	9 673	9 251
AEI	-	-	-	-	95 408	-	-	95 408	71 133
Impression, timbres, papeterie, et annuaires	298	4 268	6 867	1 767	22 279	15 015	8 528	59 022	110 654
Loyer et frais d'entretien	2 400	42 029	57 726	18 012	1 639 090	10 355	36 835	1 806 447	1 172 556
Personnes ressources	10 965	-	277 060	-	582 630	192 204	1 573 151	2 636 010	2 486 478
Bien dans ma peau, Manitoba 150, Projet des aînés, Victimes d'actes criminels	-	-	82 349	-	18 632	-	-	100 981	60 233
Publicité	473	65 802	10 250	-	16 583	9 267	56 318	158 693	136 692
Représentation et réunions	5 475	20	43 084	401	181 114	21 450	-	251 544	157 608
Salaires et avantages sociaux	125 468	166 372	192 813	169 055	2 739 957	274 048	23 185	3 690 898	3 202 901
Site web	-	-	5 648	-	4 069	820	-	10 537	45 470
Téléphone et Internet	3 942	6 181	7 158	2 832	33 176	6 497	14 073	73 859	56 859
	<b>167 341</b>	<b>302 546</b>	<b>788 849</b>	<b>197 159</b>	<b>6 184 127</b>	<b>566 999</b>	<b>2 072 478</b>	<b>10 279 499</b>	<b>9 030 328</b>

Rural = Programme développement rural franco-manitobain

Allô = Programme communautaire (233-ALLÔ)

Politique = Programme politique-juridique

Promotion = Programme promotion et communication

Immigration = Programme d'Immigration (Établissement, RAP & Pré-départ)

RIF MB = Réseau en immigration francophone du Manitoba

RIFA = Réseau en immigration francophone de l'Alberta

CFA = Communauté francophone accueillante